

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le 04/12/15
ID : 038-213800717-20151130-D151130_4-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015
N°86/2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE TRENTE NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CATTANI J. L., CERONI J., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à MENDEZ M., CHABANY S. à MANTONNIER D., KOENIG S. à NIVON J., MILET F. à MILLET G.

ABSENT : ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Francis DIETRICH est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ
TRANSPORT SCOLAIRE ET ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE, LOT 2 :
ENFANCE JEUNESSE**

A compter du 1^{er} janvier 2016, toutes dépenses liées au service jeunesse du CCAS seront imputées au budget communal.

Le lot 2 du marché transport scolaire et activités enfance jeunesse ayant été signé par le CCAS, il y a lieu de prendre un avenant de transfert pour modifier le pouvoir adjudicateur.

Ce marché, signé le 29 septembre 2015 par le CCAS de Champ sur Drac avec l'entreprise VFD, sera désormais suivi par la commune de Champ sur Drac.

Le Maire s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.

Il n'y a aucune incidence financière pour le titulaire du marché.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer l'avenant de transfert avec l'entreprise VFD concernant le lot 2 du marché transport scolaire et activités enfance jeunesse

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le 04/12/15 520
ID : 038-213800717-20151130-D151130_4-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 1^{er} décembre 2015

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

